



Journal des CSE

SNCF Réseau

Edition Siège & DGCS

Sept. – Déc. 2021



Déclaration liminaire du 02/09/21



Faits marquants et motion du 30/09/21



Déclaration liminaire du 28/10/21



Déclaration liminaire du 18/11/21



Délibération et vote de l'expertise SECAFI



Tableau des cotisations



DECLARATION DU CSE DU 02 Sept. 2021



Mr le Président,

Pour commencer cette déclaration, la délégation **UNSA-Ferroviaire** souhaite s'associer à la douleur de la famille de notre collègue Rigah GUIBERT, décédé sur un chantier, alors qu'il était confronté à des conditions de travail qui restent encore à éclaircir.

L'entreprise saura-t-elle tirer les enseignements, et sortir du déni, sur les conditions de travail parfois imposées à ses salariés, et pouvant engendrer des conséquences dramatiques ?

Pour continuer, de nombreuses alertes de salariés de notre périmètre font état d'annonces managériales concernant des réductions d'effectifs significatives à venir.

La seule boussole qui semble guider l'entreprise désormais est la réduction de la masse salariale, quelles que soient les conséquences sur la qualité du travail réalisé.

Les managers sont donc invités à faire le tri dans les tâches dévolues à leur périmètre, ne retenir que les essentielles, et en conséquence, pratiquer le sacro-saint principe du renoncement pour les autres.

A croire encore une fois que les salariés s'amusaient jusqu'à maintenant avec des missions inutiles !

Comme cela n'est bien sûr pas le cas, les managers sont contraints de charger les salariés restants, ou rechercher des moyens de contournement, pour pallier l'impossibilité d'obtenir les ressources internes indispensables au bon fonctionnement de l'entreprise.

Pour exemple, un pôle EDD en DT s'apprête à « acheter » une prestation de chargé de mission sur la base du contrat cadre « étude environnementale », sur 3 ans à temps plein, hébergée dans nos locaux, facturée sur budget intérim, pour un coût de 300000 euros, soit plus que ce que coûte un agent qualif G en fin de carrière.

Pouvez-vous nous expliquer où est l'économie réalisée par l'entreprise par ce subterfuge ?

Jusqu'à quel point d'absurdité sont prêts à aller nos gestionnaires financiers pour répondre aux lubies de notre actionnaire unique, Bercy ?

Pour terminer, notre délégation s'interroge sur les conséquences pratiques des dispositions du nouveau RI de la SA SNCF Réseau sur l'exercice syndical. En effet,

Il conviendrait de préciser les modalités d'affichage, de distribution, d'échange avec les salariés sans entraver le droit syndical. La délégation est à votre disposition pour toute suite utile sur ce sujet.

Merci pour votre écoute.



Réunion plénière du 30 sept. 2021

Faits marquants:

Cette réunion plénière est marquée par l'annonce du départ de G. ICHKANIAN, DRH de SNCF Réseau et Président de notre CSE.

A la sortie de cette réunion, nous ne savons pas qui présidera l'instance pour la plénière d'octobre 2021. C'est déjà un signal inquiétant envoyé aux représentants du personnel de notre périmètre.

La délégation [UNSA-Ferroviaire](#) espère tout de même que ce changement sera l'occasion d'enfin répondre aux objectifs affichés par le législateur par la création des CSE en 2018, à savoir un dialogue social réinventé pour plus d'efficacité au service commun de l'entreprise et des salariés.

[Dossier DSSR / DSOP \(Direction sécurité Sureté Réseau/Direction Sécurité Opération & Production\)](#)

Une présentation synthétique est faite en séance par J.C. Larrieu, Directeur de la sécurité et sureté Réseau.

La délégation UNSA comprend bien la nécessité de remettre à plat les missions de ces 2 directions, héritages d'une organisation obsolète de l'entreprise, avec pour objectif d'éliminer les doublons et réaffecter les bonnes prérogatives au service approprié, pour une efficacité améliorée et une sécurité mieux maîtrisée.

Pour autant, le dossier proposé aux élus du CSE SRGDCS pour consultation, dénommé « évolution *conjointe* de l'organisation des entités DSSR et DSOP » ne décrit les impacts que sur notre seul périmètre, obérant de fait de potentiels impacts délétères aux bornes de l'ensemble des services concernés.

Nos craintes s'avèrent fondées par la confirmation en séance d'une diminution de 20% de l'effectif global de ce projet. Notre vote a donc été motivé par l'impact sur l'emploi de cette réorganisation, mais aussi par la méthode de consultation des élus mise en œuvre par l'employeur, considérant qu'elle n'a pas permis de disposer de tous les éléments nécessaires à une analyse complète. N'aurait-il pas été souhaitable de convoquer par exemple une IC CSSCT intégrant les 2 CSSCT des 2 CSE concernés ? Un dossier commun aux 2 CSE concernés n'aurait-il pas été plus transparent pour émettre un avis éclairé ?

[En conséquence, la délégation UNSA-Ferroviaire a voté contre ce projet de réorganisation.](#)

[Dossier DGCS \(Direction Générale Clients & Services\)](#)

La délégation [UNSA -Ferroviaire](#) a bien pris note de l'objectif financier qui a guidé cette réorganisation. Le plan triennal est très clair et doit se traduire par -30% d'effectifs, entraînant des suppressions de postes, des transferts, des déclassements et rétrogradations de managers.

La réorganisation proposée est le reflet de ce dogme : faire du moins avec le moins de monde possible !



DECLARATION LIMINAIRE DU CSE DU 28 Oct. 2021

Madame la Présidente (Mme **Misoo YOON**, Directrice Adjointe Ressources Humaines),

Nous nous réjouissons de votre arrivée au sein de l'équipe managériale de SNCF Réseau, et nous vous y souhaitons la bienvenue.

Spécialiste reconnue de l'emploi, de la formation et de l'accompagnement du changement, la délégation **UNSA-Ferroviaire** est curieuse, impatience, quoi qu'un peu inquiète, de savoir comment vous ferez bénéficier aux salariés de notre périmètre de l'approche « servicielle » que vous avez développée dans vos précédentes expériences professionnelles.

L'**UNSA-Ferroviaire** s'est impliqué dans ce mandat avec l'espoir que l'instance unique dite CSE, remplaçant les DP, CE, CHSCT, réponde à l'objectif donné par le législateur, à savoir la modernisation du dialogue social.

Quelle ne fut pas notre déception en constatant que cela s'est traduit par une diète de moyens (nombre d'élus et temps de délégation accordé par l'entreprise) ne permettant plus d'assurer au plus près du terrain nos prérogatives de représentant du personnel sur ce périmètre au combien atypique.

Atypique, notre CSE l'est à plus d'un titre.

Il prend la forme d'un établissement fictif regroupant des directions aux métiers aussi variés que la formation, la sécurité, les relations institutionnelles et environnementales, la relation « client », la production horaire, la maîtrise d'ouvrage des projets cofinancés, les missions RH, la communication, les achats Réseau, le juridique, pour n'en citer que quelques-uns.

Ainsi, notre périmètre (CSE) regroupe des agents travaillant dans des environnements différents et répartis sur l'ensemble du territoire dans plus de 100 LPA (Lieux Principaux d'Affectation), mais aussi désormais au sein des établissements de production (IPOLE, ILOG, EIC), ce qui portera à plus de 170 le nombre de LPA au 1^{er} janvier 2022.

Mme la Présidente, Il est clair que l'accord CSE signé en début de ce mandat, n'octroyant que le minimum prévu par la loi, et nous privant notamment de la possibilité de mettre en place des RPX (Représentant de ProXimité), est plus que jamais inadapté en termes de moyens.

Cet accord devait faire l'objet d'une revoyure après un an d'exercice, ce qui n'a jamais été mis en œuvre.

Mme la Présidente, ce serait un signe fort de votre volonté de conduire un dialogue social de qualité avec les élus que de revoir cet accord en prenant en compte les particularités et évolutions citées précédemment.



Alors que les réorganisations soumises à consultation du CSE trouvent leur justification pour l'entreprise dans la frugalité financière demandé par l'actionnaire unique, l'Etat, il n'a pas été possible de convoquer la commission économique de cette instance depuis le début de ce mandat pour en étudier les impacts.

Les dossiers présentés aux élus pour consultation ne mentionnent que les conséquences sur notre périmètre, sans mise en perspective de ces réorganisations dans le contexte plus global de la SA SNCF Réseau, nous privant ainsi de la possibilité de comprendre les enjeux pour l'employeur et les salariés. Dans ces conditions, il nous est difficile de formuler un avis éclairé lors des consultations. Nous demandons que les futurs dossiers de réorganisations présentés pour consultation, tiennent compte de l'environnement global du projet, et chaque fois que nécessaire, fassent l'objet d'un dossier commun à tous les CSE concernés, avec un paragraphe spécifique par CSE. Le recours aux IC (Instances Communes) CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Condition de travail), ainsi qu'aux concertations spécifiques de projets pourraient également être mis en œuvre par l'employeur.

Concernant la CSSCT, nous sommes toujours dans l'attente de la déclinaison opérationnelle du décret SECUFER (décret 2017-694) sur notre périmètre. Bien que cela ne soit pas expressément indiqué dans les fiches de poste, des salariés dépendant de ce CSE sont amenés à accéder aux emprises ferroviaires, parfois accompagnés de partenaires institutionnels. Il est notamment obligatoire pour les DT (Direction Territoriale), pour ne pas enfreindre « les gestes qui sauvent », de solliciter une prestation d'accompagnement par un agent habilité d'un établissement de production. Ces demandes n'étant pas prioritaires, le délai de réponse n'est souvent pas compatible avec l'exigence de traitement des dossiers. Habilitier certains salariés des DT permettrait de réaliser ces missions en autonomie, sans mobiliser inutilement des ressources en INFRAPOLE, et en respectant le calendrier souvent contraint imposé par les services de l'Etat.

Mme la Présidente, comme vous pouvez le constater, ce n'est pas le travail qui manque sur notre périmètre.

La délégation [UNSA-Ferroviaire](#) reste à votre disposition pour travailler sans relâche à l'amélioration du dialogue social, au bénéfice de l'entreprise et de ses salarié-e-s.

Merci pour votre écoute.

DECLARATION LIMINAIRE CSE 18 Nov. 2021



Madame la Présidente

L'**UNSA-Ferroviaire** déplore ce que tous les salariés constatent depuis de très nombreuses années. Le pouvoir d'achat des travailleurs diminue et les frais des ménages sont en hausse constante, le taux d'inflation est de 2,6% au 31 octobre de cette année. Sans ignorer le contexte sanitaire présent dans le quotidien de chacun d'entre nous, nous voyons croître de nombreux postes de dépenses depuis de très nombreuses années, exacerbés par les confinements et le déploiement du télétravail.

Les indicateurs d'une frémissante reprise économique sont perceptibles en observant simplement le taux d'occupation de nos trains Transilien, TER, Intercités et tous les TGV. À ce titre, il va bien falloir que l'Entreprise réagisse et sorte de sa léthargie pour laisser entrevoir le bout du tunnel, au travers d'une Augmentation Générale des Salaires (AGS), de l'étude du déverrouillage de la grille des statutaires et d'un travail visible sur la rémunération des salariés contractuels.

Néanmoins, le principe de réalité s'offre à nous et c'est pour cette raison que nous avons écrit le 21 juillet dernier à Christophe FANICHET, afin qu'il octroie la Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat (PEPA) à tous les salariés.

Le sujet a dû tellement l'intéresser qu'il n'a pas encore pris le temps de nous répondre. Après plusieurs années d'attente (7 ans), les salariés n'ont plus aucune once de patience... C'est pour cette raison que l'**UNSA-Ferroviaire** a participé, le 17 novembre au rassemblement organisé à Saint Denis, jour de la Table Ronde sur les négociations salariales 2021 / 2022.

Pour l'**UNSA-Ferroviaire** comme pour les cheminots, il est inadmissible d'envisager une énième année sans aucune Augmentation Générale des Salaires.

En parallèle, de nombreuses réorganisations sont en cours ou en prévision sur notre périmètre. Le rythme des annonces s'accélère ces dernières semaines.

Ces projets présentés sont animés uniquement par la recherche d'économies budgétaires.

Là où des besoins en effectifs sont reconnus, les autorisations d'embauches tardent à être déclenchées, chacun se renvoyant la responsabilité et le pouvoir de décision.

Il ne faudrait pas confondre vitesse et précipitation.



Ces évolutions auront des impacts importants sur les métiers, l'emploi et les collectifs de travail. Les agents, soutenus par l'[UNSA-Ferroviaire](#), dénoncent un manque de reconnaissance par rapport à leur investissement durant la crise sanitaire, un désaccord sur la politique et la stratégie de l'entreprise et une absence de perspectives d'avenir sur nos métiers. L'[UNSA-Ferroviaire](#) vous alerte sur les conséquences sociales et les Risques Psychosociaux (RPS) que génère cette situation, perçue par les salariés comme un véritable plan social déguisé.

Vous comprendrez aisément Madame la Présidente, que le climat social est tendu.

Pour l'[UNSA-Ferroviaire](#), il est nécessaire d'échanger sur ces sujets et sur la politique globale d'entreprise. Il est urgent de cesser les réorganisations à répétition qui n'ont aucun sens et sont contraire au service de la qualité.

Il est indéniable que l'implication sans faille, mais non sans crainte, des personnels de notre périmètre depuis le début de la crise sanitaire a permis de répondre aux exigences de l'État et des Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

Merci pour votre écoute.





DELIBERATION SOUMIS AU VOTE AU CSE DU 18 Nov. 2021

Le périmètre de notre CSE n'est pas transposable aux autres CSE du GPU (Groupe Public Unifié) et ne nous permet pas de disposer d'une bonne appréciation de la situation économique, des contraintes et des choix budgétaires établis par le SNCF Réseau déclinés sur notre périmètre.

Or, les élus continuent de vouloir s'inscrire dans une démarche visant à mieux comprendre la réalité économique de notre périmètre, d'en comprendre le fonctionnement (comment se déclinent les budgets par service, comment s'établissent les choix budgétaires, etc.).

Les points traités en CSE Central ne permettent évidemment pas de décliner les enjeux de chaque périmètre CSE. Aussi, outre la pression faite sur les fonctions supports, peu d'éléments ne permettent de bénéficier à notre instance d'une vision claire, détournée de nos enjeux. C'est une demande d'autant plus importante que les élus n'ignorent pas les conséquences de la crise sanitaire et les effets du prochain contrat de performance dont les effets sur l'emploi pourraient s'avérer encore plus dévastateur.

Aussi, par délibération du CSE du 28 octobre 2021, les élus souhaitent mandater le cabinet SECAFI dans le cadre d'une expertise libre portant sur ces problématiques avec un fil rouge : mieux comprendre le fonctionnement et y voir plus clair sur nos enjeux économiques.

Ce dernier se verra préciser un cahier des charges plus établi après une première réunion avec les élus du CSE et la Direction. Caroline LE GUELLEC, Secrétaire du CSE siège SNCF Réseau, Direction Générale Clients et Services, propose au comité social et économique de se rapprocher de l'expert chargé d'accompagner le comité dans cadre du projet d'optimisation des frais généraux sur périmètre de notre CSE.

Le coût de l'expertise sera déterminé à l'issue du cahier des charges fixé par les élus. Il sera pris en charge sur le budget de fonctionnement du comité social et économique.

Après débat, la décision du comité de se faire assister par le cabinet SECAFI est mise au vote. La délibération est adoptée. Le cabinet SECAFI est donc désigné par le comité social et économique.

Le CSE donne mandat à sa Secrétaire pour prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision. Il se chargera notamment d'informer dans les meilleurs délais l'expert qu'il a été choisi pour cette mission d'expertise afin qu'une première rencontre puisse être organisée avec le comité. Il rendra régulièrement compte au CSE de l'état d'avancement des travaux de l'expert.

TABLEAU DES COTISATIONS



	Cotisation Annuelle	Soit au Trimestre
CONTRACTUELS		
Execution	95 €	23,75 €
Maitrise & ADC	122 €	30,50 €
Cadre QF	151 €	37,75 €
Cadre QG & QH	195 €	48,75 €
Cadre Supérieur	251 €	62,75 €
ACTIFS AU STATUT		
B & TA	89 €	22,25 €
C & TB	98 €	24,50 €
D1 & TB2	110 €	27,50 €
D2, TB3 & E1	122 €	30,50 €
E2	136 €	34,00 €
F1	148 €	37,00 €
F2	169 €	42,25 €
G1	181 €	45,25 €
G2	198 €	49,50 €
H1	213 €	53,25 €
H2	234 €	58,50 €
RETRAITES - Cotisation Anuelle		
Retraités		48 €
Reversion		24 €





Qu'est-ce que le CSE ?

Le gouvernement a instauré la fusion des IRP et créé une instance unique de représentation du personnel, le **Comité Social et Economique (CSE)** par le biais d'une ordonnance publiée le 23/09/17.

Depuis le 1er janvier 2019, les CSE ont été mis en place à la SNCF, fusionnant ainsi les DP, le CHSCT et le CE.

Cette nouvelle instance reprend donc l'ensemble des prérogatives suivantes :

- gérer les **réclamations individuelles et collectives**,
- traiter les questions relatives à la **Santé, Sécurité et Conditions de Travail**,
- être informés et donner un avis sur les projets **stratégiques, économiques** ou relatifs à l'**emploi**, présentés par l'entreprise.

VOS REPRESENTANTS UNSA-FERROVIAIRE

SI VOUS SOUHAITEZ NOUS ADRESSER DES QUESTIONS : uad.reseau@unsa-ferroviaire.org

NOM	PRENOM	MAIL	NOM	PRENOM	MAIL
POREE	Nathalie	nathalie.poree@reseau.sncf.fr	LEMOINE	Gregory	gregory.lemoine@reseau.sncf.fr
LEFEVE-MICHEL	Benoit	benoit.lefeve-michel@reseau.sncf.fr	LECEURS	Florence	florence.leceurs@reseau.sncf.fr
GELEE	Catherine	catherine.gelee@hotmail.fr	LAIZET	Morgane	morgane.laizet@reseau.sncf.fr
PERON	Francis	francis.peron@reseau.sncf.fr	ANNE	Corinne	corinne.anne@reseau.sncf.fr
BOURBON	Michael	michael.bourbon@reseau.sncf.fr	DUPUIS	Rémy	remy.dupuis@reseau.sncf.fr
LORQUN	Cédric	cedric.lorquin@reseau.sncf.fr	FOUROT	Jean-Charles	jean-charles.fourot@reseau.sncf.fr
SCATENA	Jean-Pierre	jean-pierre.scatena@reseau.sncf.fr	HENON	Jennifer	jennifer.henon@reseau.sncf.fr
BOUDIN	Roland	roland.boudin@reseau.sncf.fr	GERI	Philippe	philippe.geri@reseau.sncf.fr

J'adhère à l'UNSA !

A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !

Nom:

Prénom:

Direction:

Adresse Pro:

Collège:

Tél:

Mail:

Fédération UNSA-Ferroviaire
 56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS
 Tél: 01 53 21 81 80 . federation@unsa-ferroviaire.org

SI VOUS SOUHAITEZ CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE : <https://www.unsa-ferroviaire.org>

UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons – 93210 La Plaine St-Denis

federation@unsa-ferroviaire.org